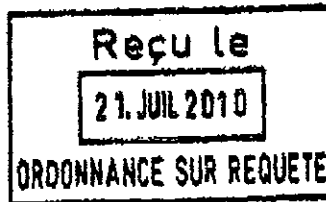


Maurice-Alain CAFFIER  
Avocat au Barreau de Lille  
18, Avenue du Peuple Belge  
59000 LILLE  
Tél : 03 20 55 34 52



000931

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE

LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE, EPCI, représentée par sa Présidente, domiciliée en cette qualité 1, rue du Ballon à Lille,

qui a pour avocat Maître CAFFIER, 18 Avenue du Peuple Belge à Lille,

a l'honneur de vous exposer :

Qu'elle est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Villeneuve d'Ascq, Boulevard de l'Ouest, cadastrée LW 13,

Que depuis quelques jours, plusieurs véhicules et caravanes s'y sont installés, sans droit ni titre, ainsi qu'il résulte du rapport de constatation de la Police Municipale de Villeneuve d'Ascq,

Qu'il s'agit là d'une violation flagrante de son droit de propriété, et que cette installation sauvage risque d'être à l'origine de difficultés et troubles de voisinage et qu'il y a donc urgence à ordonner leur expulsion,

Que la Loi du 5 mars 2007 n'a pas eu pour objet ou pour effet de dessaisir de ses prérogatives le Juge Judiciaire, gardien traditionnel de la propriété privée, la saisine du Préfet étant purement facultative,

Qu'elle sollicite en conséquence, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, bien vouloir ordonner, d'urgence, l'expulsion de tous occupants installés sur ce terrain.

Présentée à Lille, le 19 juillet 2010

PROFOND RESPECT

Pièces jointes :

- Pièce 1 : Relevé cadastral
- Pièce 3 : Liste des véhicules
- Pièce 4 : Plans.

**ORDONNANCE**

NOUS, *M. Jean-Pierre Lucet*

Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lille,

Vu la requête qui précède et les pièces jointes,

Vu l'urgence,

Ordonnons l'expulsion de tous occupants véhicules et caravanes installés sur la parcelle de terrain sise à Villeneuve d'Ascq, Boulevard de l'Ouest, cadastrée LW 13,

Désignons à l'effet de procéder à cette expulsion la SCP LUCET, Huissier de Justice à Lille, et disons que celle-ci pourra requérir l'assistance de la force publique,

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

A Lille, le 21/07/2010

**LE VICE-PRESIDENT**



SCP Jean-Philippe LUCET  
Huissier de Justice  
3-5 Rue des Jasmins B.P.30392  
59020 LILLE CEDEX  
email.lucet.huissier@orange.fr  
TELEPHONE 03.20.09.50.50  
TELECOPIE 03.20.09.28.28  
CAISSE DES DEPOTS  
40031/00001/0000356989F/21

COPIE

**PROCES-VERBAL**  
**de REQUISITION de la FORCE PUBLIQUE**

Le *Dix-trois juillet*  
DEUX MILLE DIX

Références à Rappeler :

2101123/682/JWJ

édité le 23.07.2010

*Je, Jean Philippe LUCET, Huissier de Justice près du Tribunal de Grande Instance de LILLE, y demeurant 3-5 Rue des Jasmins, soussigné*

REQUIERS :

**MONSIEUR LE PREFET**  
2 RUE JAQUEMARS GIELEE  
59000 LILLE  
PARLANT A

**LA DEMANDE :**

LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, dont le siège social est situé 1 RUE DU BALLON, BP 749 à LILLE CEDEX (59034), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social .

*Elisant domicile en mon Etude,*

**AGISSANT EN VERTU :**

de la requête et de l'ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du tribunal de GRANDE INSTANCE de LILLE en date du 21.07.2010

D'avoir à me prêter sons concours pour procéder à l'expulsion de :

**NOMADES**

Sur la parcelle de terrain cadastrée LW 13,  
Boulevard de l'Ouest  
VILLENUEVE D'ASCQ

**LE VOUS SUIVRE A VOUS REMETS COPIE**

1. Du dispositif de la décision susvisée
2. Du Procès Verbal de tentative d'expulsion

COUFACTE	
Décret 508-1000 du 12.12.1985	
DROITS FIDES	
Article 6 et 7	30,80
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,68
HT	57,48
TVA 19,80 %	7,35
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
<b>TTC (1)</b>	<b>63,98</b>
LETTRE	
Article 20	0,92
<b>TTC (2)</b>	<b>64,90</b>